

**Avertissement : Les résultats présentés reposent sur un système de remontées rapides. Il s'agit de données provisoires**

Bilan du mois	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Total blessés	Dont blessés hospitalisés
<b>Avril 2025 provisoire</b>	<b>42</b>	<b>3</b>	<b>59</b>	<b>19</b>
Avril 2024 définitif	53	1	67	22
Variation	-11	2	-8	-3
Evolution 2025/2024	- 21%	200%	- 12%	- 14%

Le mois d'avril 2025 présente un bilan de 3 tués en augmentation par rapport à avril 2024 (1 tué), les accidents et les blessés sont en baisse

Bilan 4 mois	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Total blessés	Dont blessés hospitalisés
<b>4 mois 2025 provisoire</b>	<b>207</b>	<b>15</b>	<b>292</b>	<b>85</b>
4 mois 2024 définitif	192	7	251	79
Variation	15	8	41	6
Evolution 2025/2024	8%	114%	16%	8%

Le cumul d'avril 2025 montre une augmentation de la mortalité routière, des accidents et des blessés

Tués par catégorie d'usagers en cumul	Piéton	Cycliste	Cyclo	Moto	Voiturette	VL	PL	Total
<b>Année 2025</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
Année 2024	0	0	0	5	0	2	0	7

Le cumul d'avril 2025 montre une augmentation de la mortalité routière par rapport à l'année 2024, les tués 2RM sont en hausse (+ 4 tués) et représentent 60% des tués en 2025, les tués piétons et VL sont également en hausse

### Sécurité routière :

Le chiffre du mois : **3 tués dont 2 tués 2RM** en avril 2025

**Le casque** : Le port du casque correctement attaché est obligatoire pour tout conducteur ou passager d'un deux-roues motorisé (art. R431-1 du code de la route).

En effet, les traumatismes crâniens sont la cause principale de handicaps lourds et de décès parmi les motocyclistes.

Sanctions : Le non-port du casque est sanctionné d'une amende de quatrième classe et du retrait de 3 points sur le permis de conduire.

**De 2019 à 2023 en Martinique, les tués 2RM représentent 46% des tués (63 tués sur 136 tués), 1 tué sur 2 n'avait pas le casque. En 2024, les tués 2RM représentent 71% des tués (17 tués sur 24 tués), 93% des tués 2RM n'avaient pas le casque**

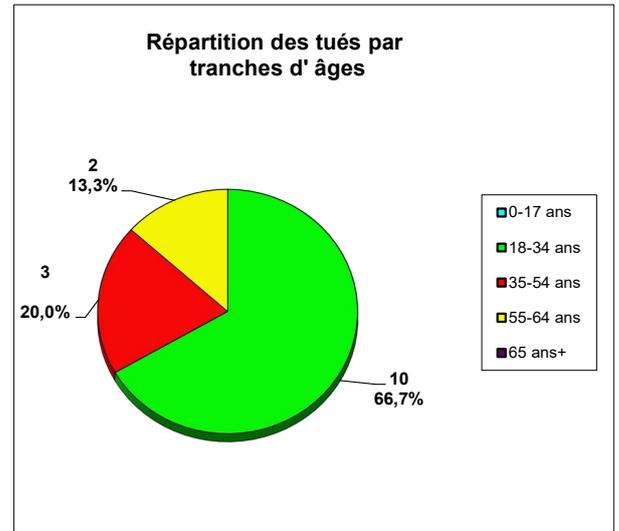
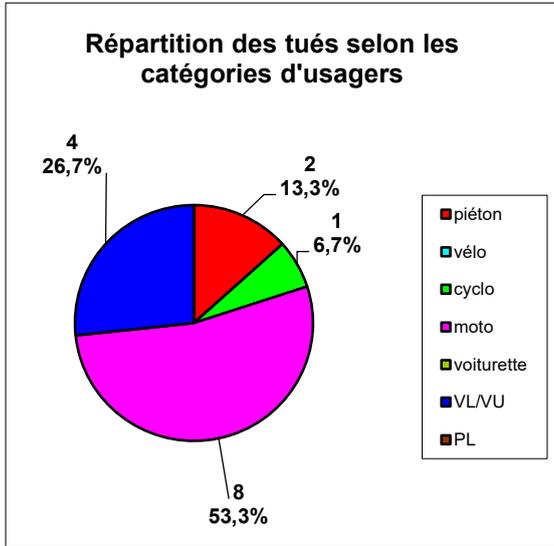
Retrouvez toute la sécurité routière en ligne :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/>

ou en flashant ce code depuis votre smartphone ou tablette



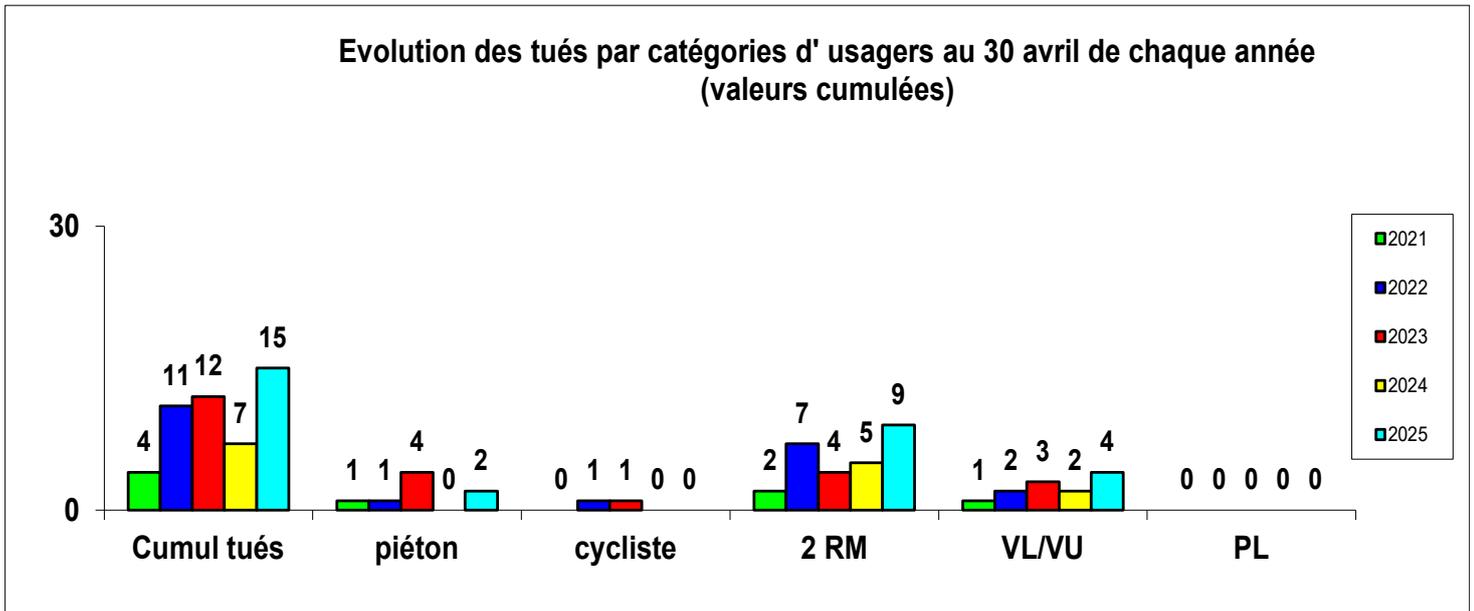
Répartition du nombre de tués (valeurs calculées depuis le début de l'année 2025) par tranches d'âge et par catégories d'usagers :



73% des tués sont des usagers vulnérables (\*)

73% des tués sont des hommes, la moyenne d'âge des tués en 2025 est de 32,8 ans pour 15 tués (contre 28,6 ans en 2024 pour 7 tués) – les 18-34 ans c'est 67% des tués

(\*) : piétons, cyclistes, 2RM



La mortalité routière au 30 avril 2025 (15 tués) est en augmentation par rapport à 2024 (7 tués) et en augmentation par rapport à la moyenne des 4 dernières années (9 tués)

accident corporel : (mortel et non mortel) de la circulation routière est un accident qui :  
 provoque au moins une victime, c'est-à-dire un usager ayant nécessité des soins médicaux ;  
 survient sur une voie ouverte à la circulation publique ;

implique au moins un véhicule

Tué: victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessé hospitalisé (BH) : blessé hospitalisé plus de 24 heures, non décédé dans les 30 jours

Blessé léger (BL) : victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise comme patient à l'hôpital plus de 24 heures

2RM : les deux-roues motorisés regroupent les motocyclettes, les scooters et les cyclomoteurs de toutes cylindrées y compris à 3 roues

## La tendance est haussière sur 12 mois

**Evolution des tués sur une année en glissement annuel, est figuré pour chaque mois, le total des tués sur les 12 mois écoulés (ce mois inclus et les tués des 11 mois précédents)**

